

Actes du colloque
Kikenimatan wetan kitci nakitenimaik NÂME
ESTURGEON : le connaître pour mieux le protéger
Pavillon des Premiers Peuples, UQAT, Val-d'Or, 23 février 2011

L'esturgeon jaune est présentement considéré comme une espèce vulnérable par le gouvernement du Québec. À l'échelle nationale, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) juge « préoccupante » la situation de l'espèce dans la région au sud des Baies d'Hudson et James et estime que l'espèce est « menacée » dans les Grands Lacs et le Haut Saint-Laurent. Pour plusieurs nations autochtones, l'esturgeon jaune revêt une très grande importance culturelle. Afin de stimuler la réflexion sur les meilleures façons de protéger l'esturgeon jaune, la communauté des Anicinapek de Kitcisakik a organisé, en collaboration avec les communautés de Lac Simon et de Long Point, un colloque qui a réuni près d'une centaine de personnes au Pavillon des Premiers Peuples de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) le 23 février 2011¹.

Le colloque *Kikenimatan wetan kitci nakitenimaik NÂME – Esturgeon : le connaître pour mieux le gérer* partait de la prémisse que l'esturgeon jaune est une espèce peu connue et qu'un partage des connaissances pourrait faciliter la protection de l'espèce. Le colloque a permis d'asseoir ensemble une grande diversité de participants en provenance du Québec et de l'Ontario : membres de plusieurs nations et communautés autochtones, chercheurs universitaires, fonctionnaires provinciaux et fédéraux, industriels et membres d'organismes environnementaux. Plus spécifiquement, le colloque visait les objectifs suivants :

- Sensibiliser les communautés autochtones et allochtones à la situation actuelle et aux enjeux de conservation de l'esturgeon jaune;
- Faire part de l'importance culturelle de l'esturgeon jaune pour les Premières Nations;
- Développer la collaboration en vue d'une gestion durable des populations d'esturgeon jaune;
- Partager les connaissances traditionnelles et scientifiques;
- Expliquer les rôles et les responsabilités de chacun dans la protection de l'esturgeon jaune;
- Explorer et proposer des solutions pour la conservation de cette espèce.

Suite aux mots d'ouverture de Adrienne Anichinapeo (Chef, Kitcisakik) et de Jonathan Leclair (Comité forêt, Kitcisakik), Louisa Papatie (Kitcisakik) a adressé une prière au Créateur pour qu'Il guide les participants du colloque vers l'identification des meilleures façons de protéger *Nâme*.

¹ L'organisation du colloque a été rendue possible grâce à des contributions financières du Fonds autochtone pour les espèces en péril d'Environnement Canada, de Pêches et Océans Canada, de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue, du Conseil Tribal de la Nation Algonquine Anishnabeg, du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, de EACOM, de Hydro-Québec et de Mines Aurizon. Les organismes suivants ont également collaboré à l'organisation du colloque : l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), la Chaire de recherche du Canada en foresterie autochtone, le Réseau DIALOG, le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD) et Aboriginal People Television Network (APTN).

La programmation du colloque a débuté avec la projection d'un court métrage présentant « La légende de *Kinonjé* » telle que racontée en 1990 par feu M. Salomon Papatie, alors âgé de 70 ans. Cette légende raconte l'histoire de *Kinonjé* (le brochet) et de son gendre *Nâme* (l'esturgeon).

Les deux premiers conférenciers de la journée ont été Mme Monique Papatie (Enseignante à la retraite – Lac Simon) et M. Jimmy Hunter (Impliqué en politique depuis plus de 40 ans – Long Point), qui ont tous deux partagé avec l'auditoire des souvenirs de jeunesse liés à l'esturgeon jaune. Mme Papatie a insisté sur l'importance de ne pêcher que les esturgeons dont une personne a besoin et d'éviter de faire le commerce du caviar, qu'elle associe à du gaspillage (puisque le reste du poisson n'est souvent pas utilisé). Elle a aussi mentionné que les nombreuses coupes forestières dans le bassin versant de la rivière des Outaouais avaient contribué à altérer le goût et à diminuer la valeur nutritive de l'esturgeon. M. Hunter a rappelé que l'esturgeon était autrefois beaucoup plus abondant qu'il ne l'est aujourd'hui (« *Au lac Simard, il y avait plein d'esturgeons, des petits et des gros, on voyait leurs dos le soir. Il y en avait des tellement gros qu'ils brisaient nos filets* »). Il a aussi souligné avec un mélange d'ironie et d'amertume qu'il n'y a plus d'esturgeon à « *sturgeon rapids* ». M. Hunter a terminé sa présentation en insistant sur le fait que « *On peut blâmer beaucoup de gens pour les problèmes de l'esturgeon, même les barbottes qui mangent les œufs, mais nous avons cette grande responsabilité d'enseigner à nos jeunes comment protéger l'esturgeon* ».

Les présentations de Mme Papatie et M. Hunter ont été suivies de la projection d'un segment de l'émission « *Pachamama* » qui offre un voyage historique et culinaire chez différentes Premières Nations du Québec. Au printemps 2010, l'équipe de tournage s'est rendue à Kitcisakik pour y filmer la cuisine traditionnelle de l'esturgeon. Cette émission sera diffusée les 9 et 10 mai 2011 sur les ondes d'APTN (*Aboriginal Peoples Television Network*).

La présentation suivante², à propos du rôle de l'esturgeon jaune dans les communautés autochtones, a été donnée par Mme Kimberley Tremblay, biologiste au Anishinabek/Ontario Fisheries Resource Centre. Mme Tremblay a présenté les résultats d'une étude menée en collaboration avec huit communautés autochtones du nord de l'Ontario qui a permis de documenter les rôles spirituel, social, économique et écologique de l'esturgeon. L'esturgeon jaune a toujours été très important dans l'alimentation traditionnelle autochtone (« *l'esturgeon fumé est le plus beau cadeau à faire à des amis* »), particulièrement en périodes de disette. En plus de consommer la chair de l'esturgeon, l'huile qui en était tirée était utilisée en médecine traditionnelle et la vésicule biliaire servait à faire de la peinture. Les aînés se souviennent de grands rassemblements pendant lesquels les gens pêchaient l'esturgeon. Autrefois, l'esturgeon n'était pas pêché au filet, comme aujourd'hui, mais seulement au collet ou au harpon. L'intensification de la pêche commerciale à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle a entraîné un effondrement des populations d'esturgeon. Aujourd'hui, les aînés qui connaissent les emplacements où on peut encore trouver de l'esturgeon refusent de partager leurs connaissances, même avec les plus jeunes, disant craindre que les dernières populations soient exterminées par leur faute. Mme Tremblay a terminé sa présentation en dévoilant les résultats d'un inventaire de fraie réalisé au Smoothrock Lake en collaboration avec la Première Nation Namaygoosisagagun.

La conférencière suivante, Mme Amandine Jean (Comité forêt, Kitcisakik), a présenté un projet d'évaluation des populations d'esturgeon jaune sur les territoires ancestraux des communautés de

² La plupart des présentations sont disponibles ici : <http://www.kitcisakik.ca>.

Kitcisakik, Lac Simon et Long Point. Ce projet a été initié en réponse à une diminution du succès de pêche et au non respect de la culture Anicinape en lien avec l'esturgeon. En prélude à sa conférence, Mme Jean a présenté un court métrage produit par le Studio d'enregistrement de Kitcisakik portant sur les travaux réalisés durant la première année du projet de protection de l'esturgeon en 2009. Le projet présenté par Mme Jean visait trois objectifs principaux : (1) préserver et valoriser les pratiques ancestrales; (2) évaluer l'état des populations d'esturgeon; et (3) proposer des mesures de protection adaptées. Des entrevues avec les membres des communautés et des campagnes de terrain pour valider des localisations de frayères ont été réalisées. L'étude a permis de dégager des pistes de solution relativement à deux enjeux majeurs. Premièrement, pour réduire la pression de pêche, il faudra sensibiliser les pêcheurs, faire de la surveillance pendant la fraie, lutter contre le braconnage, dialoguer avec le Service de protection de la faune. Les conseils de bande devront également adopter un code de pratique. En effet, même si la pêche de subsistance n'est pas une menace, certains membres des communautés cèdent à la tentation de la vente de caviar sur le marché noir. Deuxièmement, pour protéger les secteurs sensibles, il faudra améliorer les connaissances du territoire (peu de frayères sont documentées), collaborer avec les autres utilisateurs de la ressource, limiter l'accès aux secteurs de fraie (en gérant mieux les chemins forestiers), créer un poste autochtone d'assistant de protection de la faune et identifier de nouvelles frayères comme sites fauniques d'intérêt (SFI). En 2008, seulement 10 frayères avaient été inventoriées par le MRNF pour toute la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Le projet présenté par Mme Jean a permis d'identifier 11 frayères supplémentaires pour une partie du territoire de Kitcisakik.

M. Daniel Nadeau, biologiste au MRNF et répondant régional pour le dossier pêche commerciale, a par la suite tracé un portrait global des populations d'esturgeon jaune de l'Outaouais supérieur. M. Nadeau a rappelé que l'esturgeon est omniprésent en Abitibi-Témiscamingue, sauf dans la portion sud du Témiscamingue. Il a rappelé que l'espèce se reproduit tardivement (à partir de 20 ans pour les mâles et de 25 ans pour les femelles), ne se reproduit pas à chaque année et produit peu d'œufs comparativement à d'autres espèces (p. ex. : esturgeon = 7500 œufs / kg femelle et doré = 50 000 œufs / kg femelle). La fragmentation de l'habitat par la construction de barrages est une problématique importante en région. De plus, les variations des niveaux d'eau dans les réservoirs peuvent causer l'assèchement ou le lessivage des œufs. Le pic de pêche commerciale a été atteint plus récemment en Abitibi-Témiscamingue (1940-1960) qu'en Ontario (fin XIX^e - début XX^e siècle). M. Nadeau rappelle qu'une population décimée (comme l'esturgeon dans le bassin de l'Outaouais supérieur) prend de deux à quatre générations pour se reconstruire, soit environ 100 ans pour l'esturgeon. M. Nadeau a aussi abordé la problématique du braconnage dans les frayères visant la commercialisation du caviar, qui est exacerbé par le fait qu'aucune caractéristique externe ne permet de différencier les mâles des femelles. Les braconniers doivent donc tuer les poissons pour en déterminer le sexe. De plus, seules 15 % des femelles matures portent des œufs.

Les modalités de protection de l'esturgeon jaune prévues dans la Loi sur les espèces en péril du Canada (LEP) ont par la suite été présentées par Mme Marthe Bérubé, biologiste à Pêches et Océans Canada. Selon Mme Bérubé, la LEP permet d'empêcher la disparition et de favoriser le rétablissement d'espèces. Actuellement, le statut des populations d'esturgeon jaune des Grands-Lacs et du Haut-Saint-Laurent, identifiées UD8, est en évaluation. En vertu de ses obligations découlant de la Loi sur les espèces en péril (LEP), Pêches et Océans Canada doit étudier la possibilité d'inscrire la population d'esturgeon jaune des Grands-Lacs et du Haut-Saint-Laurent à

l'Annexe 1 de la Loi. Dans le but de préparer une recommandation éclairée, un programme de rétablissement qui couvrira l'ensemble du territoire devra être élaboré. En novembre 2010, un comité directeur a été mis en place à l'échelle de l'ensemble de l'Unité désignable 8 (UD8) afin de rédiger ce document. Un représentant de Kitcisakik siège à ce comité.

Le colloque s'est poursuivi avec la présentation d'un enregistrement vidéo du « Rigodon de l'esturgeon », une chanson composée par Charlie Penosway de Kitcisakik pour accompagner une partie de pêche à l'esturgeon. Par la suite, un segment de l'émission jeunesse Chic Choc 2 (APTN, 2009) a été présenté, dans lequel les animateurs Mélanie Napartuk et Christian Laveau ont discuté de protection de l'environnement avec Rodérick Papatie, un jeune pêcheur d'esturgeon de Kitcisakik.

Les deux projections vidéo ont été suivies d'une présentation conjointe de Geneviève Tremblay, biologiste pour le Conseil tribal de la Nation algonquine Anishnabeg, et de Linda Dwyer, ingénieure forestière de Kitigan Zibi Anishinabeg. Mme Tremblay a présenté l'état d'avancement des travaux de recherche sur l'esturgeon jaune menés dans plusieurs nations et communautés autochtones du Québec : Nation Huronne-Wendat, communauté Abénaki d'Odanak, communauté Mohawk de Kahnawake, communautés Anicinapek de Kitigan Zibi, Eagle Village, Kitcisakik et Pikogan. Dans tous les cas, l'intégration des connaissances traditionnelles et scientifiques a permis de réaliser des inventaires de populations, de documenter les connaissances et d'établir des modalités de gestion et de protection. Mme Tremblay a présenté plus en détails un projet réalisé à Pikogan, où une centaine de localisations ont été obtenues par télémétrie sur une portion d'une centaine de kilomètres de la rivière Harricana, plus particulièrement sur un tronçon d'une trentaine de kilomètres à l'embouchure de la rivière Octave. Mme Dwyer a par la suite présenté les recherches menées à Kitigan Zibi. Pendant cinq ans, plus de 2500 localisations par télémétrie ont permis de démontrer que les esturgeons effectuent des migrations annuelles, qu'ils fréquentent les mêmes sites année après année et que différents individus occupent différents sites.

Marc Dunn et Lawrence Jimiken ont par la suite présenté le programme de subventions pour la pêche et de suivi environnemental en territoire cri de la corporation Niskamoon. Les objectifs du programme sont :

- de restaurer et renforcer la pêche (traditionnelle et commerciale) par des programmes qui répondent aux aspirations et aux besoins des communautés cries;
- de soutenir les autorités de santé publique dans le développement et la desserte de programmes liés à la gestion des risques d'exposition humaine à la contamination au mercure;
- de faire le suivi des prises d'esturgeon pour assurer un taux de prélèvement durable.

Selon M. Dunn, « *la clé de l'utilisation durable des ressources est de continuer à utiliser les ressources* » afin de maintenir le lien culturel très fort envers l'esturgeon jaune.

M. Ted Moses, président du Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie – Abitibi-Témiscamingue et ancien Grand Chef de la Nation Crie est venu présenter les principaux résultats d'une expérience d'ensemencement d'esturgeon jaune dans le réservoir EM1 (Baie James) par la compagnie Nemaop pour le compte de la corporation Niskamoon. En introduction, M. Moses a insisté sur le fait qu'Hydro-Québec avait nié la présence d'esturgeon près de

l'emplacement du futur barrage pendant les négociations de la Convention Nadoshtin. Le projet a permis (1) de capturer un nombre suffisant de reproducteurs (9 femelles et 27 mâles) de la rivière Eastmain pour assurer la production d'une quantité suffisante de larves; (2) l'élevage de plus de 16 000 larves d'esturgeon jaune (3-4 cm) pour l'ensemencement de la rivière Eastmain pour compenser pour la capture des reproducteurs; et (3) l'élevage de 9000 esturgeons jusqu'à ce qu'ils atteignent une longueur de 9,5 cm pour l'ensemencement du réservoir Eastmain 1 (7000 individus) et de la rivière Opinaka (2000). Le projet a permis l'acquisition d'expérience et de compétences variées pour plusieurs membres de communautés criées, tant sur le terrain, qu'en laboratoire. En conclusion de sa présentation, M. Moses a affirmé que « *lorsqu'on leur fournit les ressources et appropriées et la formation requise, les Cris peuvent obtenir de bons résultats* ».

La fin de l'après-midi a été consacrée à une plénière réunissant Charlie Papatie (Comité forêt de Kitcisakik), Kimberley Tremblay (Anishinabek/Ontario Fisheries Resource Centre) et Daniel Nadeau (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec). Les trois panélistes ont dit être encouragés par la mobilisation évidente des différents acteurs, particulièrement des communautés autochtones, vis-à-vis la gestion et la protection de l'esturgeon jaune. M. Papatie a souligné qu'il fallait mener une réflexion sur l'ensemble du territoire, ce à quoi Mme Tremblay a ajouté que l'expérience ontarienne pourrait servir au Québec puisque les problématiques sont semblables. Un participant au colloque a signifié qu'il était également heureux de voir une démonstration de volonté de protéger l'esturgeon, en précisant toutefois que la volonté ne suffisait pas et qu'il fallait passer à l'action. Malheureusement, toujours selon ce participant, l'esturgeon jaune n'a pas le même statut de « vedette » que le doré jaune au MRNF. Alors que les communautés autochtones se disent prêtes à réaliser de vastes projets d'inventaire, M. Nadeau n'a pas été en mesure de confirmer la collaboration du MRNF à ces projets, faute de ressources (financières et humaines).

Un autre participant à la conférence a mentionné que les ponts et ponceaux des chemins forestiers étaient trop souvent localisés dans des frayères et qu'il fallait changer les façons de faire. Quelqu'un d'autre a ajouté que les barrages construits dans les années 1940-1950 n'ont pas fait l'objet d'études d'impacts environnementaux. Il ne serait cependant pas trop tard pour que Hydro-Québec effectue des études pour documenter les impacts sur les frayères des fluctuations des niveaux d'eau engendrées par l'ouverture ou la fermeture des barrages. Une autre personne dans la salle a mentionné qu'il faudrait instaurer une période de restriction des interventions forestières en marge des cours d'eau pendant la période de fraie de l'esturgeon. Mme Tremblay a mentionné que les mêmes problèmes avaient été notés en Ontario. Elle a en outre ajouté que les connaissances nécessaires pour régler les problèmes sont détenues par les communautés autochtones et que les gouvernements doivent travailler de concert avec les communautés pour la protection et la gestion durable de l'esturgeon jaune. M. Papatie a ajouté que les communautés sont effectivement capables d'identifier les problèmes, mais qu'elles manquent de ressources pour les régler. Une représentante d'Hydro-Québec qui assistait au colloque a mentionné que, pour le moment, l'implication de la société d'État dans le dossier de l'esturgeon se limitait à participer au Comité sur les espèces en péril au Canada (COSÉPAC) et au Comité des relations continues avec les communautés autochtones. Pour plusieurs personnes présentes, c'est un bon début, mais ce n'est pas suffisant. Quelqu'un a mentionné qu'il fallait que « *l'argent suive les belles paroles* » en donnant l'exemple de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue qui bénéficie d'un budget annuel de 100 000 \$ pour s'occuper d'un territoire de 35 000 km².

Un membre d'une communauté autochtone a mentionné que « *ce n'est pas facile de se dénoncer entre nous* » en parlant des cas de braconnage. Les possibilités d'emploi et de développement économique sont limitées dans les communautés et il est compréhensible (mais quand même répréhensible) que certains membres des communautés autochtones de la région soient tentés par le braconnage. Une solution proposée par un participant à la conférence était de former et d'engager des Autochtones pour qu'ils deviennent des gardiens du territoire et qu'ils aident à faire le suivi des populations d'esturgeon et à sensibiliser les membres des communautés. Cela pourrait en outre réduire le potentiel de conflit avec les agents de conservation de la faune. Mme Tremblay a souligné que la communauté de Nipissing avait élaboré un plan d'aménagement des pêcheries et engagé un biologiste et un technicien pour en faire le suivi. Deux personnes de la communauté ont été formées et engagées comme agents de conservation pour l'application de règles de conduite édictées par la communauté. Ce genre d'initiative communautaire pourrait servir d'exemple ailleurs en Ontario et au Québec.

Un participant autochtone dans la salle a mentionné que les Autochtones du Québec et de l'Ontario devaient « *s'organiser pour ne pas se faire organiser* ». Selon lui, les communautés doivent être proactives et se mettre en réseau pour partager les connaissances, les expertises et les ressources. Cela ne les empêche pas, bien sûr, de continuer à revendiquer plus de ressources de la part des gouvernements provinciaux et fédéral.

Pour terminer la table ronde, M. Nadeau a souligné l'importance de « *marier les connaissances traditionnelles et la science* ». Il a dit que, dans un premier temps, le MRNF était prêt à travailler en collaboration avec les communautés autochtones et à leur offrir un support technique et scientifique. M. Papatie a insisté sur le fait que les colloques comme celui-ci permettaient un transfert des connaissances qui faisaient en sorte que certaines personnes qui avaient pu poser des gestes répréhensibles par le passé faute d'avoir les connaissances nécessaires à prendre de bonnes décisions seraient maintenant moins sujettes à récidiver. Mme Tremblay a voulu quitter sur une note positive en soulignant que « *les systèmes sont encore relativement en santé et qu'il y a encore de l'espoir* ».

Pour conclure le colloque, les chefs des communautés anicinapek de Kitcisakik, Lac Simon et Long Point ont signé un engagement formel à protéger l'esturgeon jaune (voir annexe). Il s'agissait d'un événement historique, prouvant la gravité de la situation et la volonté claire des communautés autochtones d'œuvrer à la conservation de *Nâme*.

Nâme vous remercie